

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

19, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LAC-DU-CERF (Québec) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 • Télécopieur : (819) 597-4036

Lac-du-Cerf, le 29 juillet 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330 rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Objet: Maintien du service postal public et universel

Madame, Monsieur,

Suite à une correspondance reçu de Canadian Union of Postal Workers en date du 26 juin 2008 nous annonçant un examen stratégique de la Société canadienne des postes visant à privatiser le service des postes partiellement. Après avoir pris connaissance de ladite correspondance, la municipalité de Lac-du-Cerf par la résolution numéro 308-07-2008 désire vous informer que celle-ci est en opposition avec la déréglementation de Poste Canada.

La municipalité de Lac-du-Cerf désire fortement que le Gouvernement du Canada tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal canadien, c'est-à-dire la population canadienne.

Vous trouverez jointe à la présente, une copie de ladite résolution et nous espérons que vous prendrez celle-ci en considération.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Carole Poirier
Secrétaire-trésorière adjointe

c.c. cupw-sttp



Municipalité de Lac-du-Cerf

13, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
 Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036
 Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF COPIE DE RÉSOLUTION EXTRAITE DU PROCÈS-VERBAL

De la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le lundi 14 juillet 2008, à 19 h 00, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de :

La mairesse suppléante : Pauline Dumet

Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis, Larry Boismerou, Daniel A. Dostaler,

Est absent, le maire Denis Simard

Carole Poirier, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Résolution n° 308-07-2008

Demande urgente de mémoires pour le maintien du service postal public et universel -- examen stratégique de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur le poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Bernard St-Louis, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-du-Cerf fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Lac-du-Cerf, ce 29^e jour du mois de juillet de l'an deux mille huit.

Carole Poirier
 secrétaire-trésorière adjointe

Veuillez noter que le procès-verbal de la séance dont a été extraite cette résolution sera déclaré conforme à une session ultérieure.